Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 035-213501877-20260910-202651VF-DE

Monterfil
terre de caractère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2026		
Date de convocation :		03 SEPTEMBRE 2026
Date d'affichage :		14 SEPTEMBRE 2026
Nombre de conseillers :		
EN EXERCICE :		**15**
PRESENTS :		**13**
VOTANTS :		**15**

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre à vingt heures,
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel DUAULT, Maire.

Etaient présents :
MM. DUAULT Michel – GLAIS Marie-Thérèse – THOMAS Yvonnick – HERVAULT Olivier, Adjoints, MM. ELIE Laëtitia – PILLET Frédéric – JAMIN Sandrine – CHEVALIER Estelle – QUIGNON Olivier – MARC Aurélie – BARAZER Nona – ROBERT Solène – SETAN Guillaume.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés:
Mme QUÉMARD Françoise a donné pouvoir à Mme GLAIS Marie-Thérèse.
M. LECHEVALIER Casimir a donné pouvoir à M. THOMAS Yvonnick.

Secrétaire de séance : Sandrine Jamin

DELIBERATION N° :	2026-61

OBJET DE LA DELIBERATION :
Désignation du représentant de la commune de Monterfil au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Monsieur Michel DUAULT, Maire, informe le Conseil Municipal que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée d'évaluer les charges transférées entre les communes membres et l'établissement public de coopération intercommunale.

Vu le Code général des impôts, notamment son article 1609 nonies C, IV ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-21 et L. 2121-33 ;

Considérant que la CLECT est composée de membres des conseils municipaux des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale ;

Considérant que chaque commune membre dispose d'au moins un représentant au sein de la CLECT ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner le représentant de la commune de Monterfil au sein de cette commission ;

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 035-213501877-20260910-202651VF-DE

Considérant qu'une seule candidature est proposée pour représenter la commune de Monterfil au sein de la CLECT ;

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Casimir LECHEVALIER, Conseiller municipal, afin de représenter la commune de Monterfil au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, conformément à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉSIGNE
Monsieur Casimir LECHEVALIER, Conseiller municipal, en qualité de représentant de la commune de Monterfil au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

AUTORISE
Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Décision du Conseil Municipal :
Approuvé à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

À MONTERFIL, le 11 septembre 2026

Le Maire,
Michel DUAULT

MAIRIE DE MONTERFIL (Ille et Vilaine)